



Québec, le 18 mars 2009

Mesdames les Régisseuses et
Messieurs les Régisseurs
du transport scolaire
des commissions scolaires

Objet : Transport scolaire 2008-2009

Par le passé, la Direction des politiques et des opérations budgétaires transmettait à votre attention, deux tableaux faisant état de l'information transmise dans le système ministériel de la collecte d'information (DCS) en lien avec le transport d'élèves. Dorénavant, cette information est accessible pour votre commission scolaire par le biais du système informatique Charlemagne.

Nous vous demandons de valider l'information qui a été transmise dans le système de déclaration et, le cas échéant, de procéder aux modifications nécessaires, soit en transmettant vos modifications à l'aide de votre fournisseur de service ou encore en saisie interactive dans Charlemagne.

Afin de visualiser vos dénombrements et/ou d'exploiter les données relatives aux élèves transportés, vous devez utiliser les rapports ou le fichier suivant :

- qualification de la formation générale des jeunes (FGJ) au préscolaire/primaire;
- qualification de la formation générale des jeunes (FGJ) au secondaire;
- liste des élèves obtenant des services par délégation (transport scolaire);
- fichier de rétro-information opérationnelle des déclarations.

...2

Pour vous aider à produire ces rapports ou ce fichier, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a publié le guide « Consulter les rapports de qualification » que vous trouverez sous la rubrique « Documentation » en sélectionnant « Procédures opérationnelles » et ensuite consulter les rapports de qualification ou « Consulter les fichiers de rétro-information » à l'adresse suivante :

<http://www.mels.gouv.qc.ca/charlemagne/index.asp>

Le code d'accès et le mot de passe à utiliser pour entrer sur ce site sont les suivants :

Code d'accès : 456charlemagne

Mot de passe : regina

Lorsque vous produisez un rapport de qualification, il est important d'indiquer le type de dénombrement souhaité. Celui-ci correspond à l'une des six périodes de production des bilans prévus à Charlemagne.

Les rapports de qualifications vous permettent de valider le nombre d'élèves transportés par votre commission scolaire de même que le nombre d'ententes de transport que vous avez déclaré.

Le rapport « Liste des élèves obtenant des services par délégation » vous permet d'obtenir la liste nominale des élèves pour lesquels vous organisez le transport de même que l'organisme scolaire qui les scolarise.

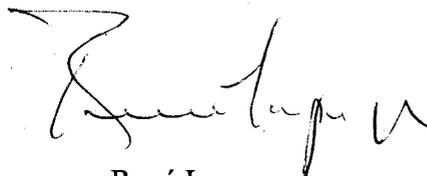
Si vous organisez le transport d'élèves pour le compte d'un établissement d'enseignement privé ou d'une autre commission scolaire, il leur appartient de signifier cette information dans leurs déclarations. Vous devez donc contacter cet organisme si celui-ci doit améliorer sa déclaration.

Le fichier intitulé « Rétro-information opérationnelle des déclarations » vous fournira, entre autres, la liste nominative des élèves transportés, incluant ceux transportés par délégation.

Veillez noter que le responsable de l'effectif scolaire de la formation générale des jeunes de votre commission scolaire saura vous assister dans la production des rapports ou du fichier ci-haut mentionné.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Direction des politiques
et des opérations budgétaires



René Lepage
Directeur

c. c. Responsables de l'effectif scolaire de la formation générale des jeunes
des commissions scolaires

MM. Simon Gignac, Direction de la gestion des systèmes de collecte
Jacques Marcotte, Direction des opérations financières aux réseaux
Rodrigue Thibault, Direction des politiques et des opérations
budgétaires